



Arrondissement de Saint-Malo

Commune de VIEUX-VIEL

Conseil d'administration du CCAS Procès-verbal du 1er avril 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le mardi 1^{er} avril à 11h00, le Conseil d'administration du CCAS de la Commune de VIEUX-VIEL s'est réuni à la Mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur DUFEU Gérard, Président du CCAS, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux membres du CCAS le 14 mars 2025.

Présents : M. DUFEU Gérard, Président.

Mmes : BARBIER Brigitte, FAISANT Isabelle, LOISON Maryvonne, NERAMBOURG Marie-Thérèse.

MM : COURSIN Amand, GAUDIN Pierre.

Absent excusé : M. PITOIS René

Nombre de membres :

- Afférents au CCAS : 8
- Présents : 7

Date de la convocation : 14/03/2025

Secrétaire de séance : Mme NERAMBOURG Marie-Thérèse.

APPROBATION DU PROCÈS VERBAL DU 17 FEVRIER 2025

Monsieur le Président soumet le compte- rendu de cette réunion aux conseillers présents lors de cette séance.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DECIDE

D'APPROUVER le procès-verbal de la séance du 17 février 2025

2025-003 Vote du compte de gestion 2024

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2122-21 et L.2343-1 et 2,

Vu le Code des communes et notamment les articles R.241-1 à 4, R. 241-6 à 15, R.241-16 à 33 ;

Monsieur le Président informe le conseil d'administration que l'exécution des dépenses et recettes relatives à l'exercice 2024 a été réalisé par le receveur en poste à DOL DE BRETAGNE.

Monsieur le Président précise que le receveur a transmis au CCAS son compte de gestion avant le 1^{er} juin comme la loi lui en fait l'obligation.

Après en avoir délibéré

Le conseil d'administration du **CCAS de VIEUX-VIEL**

Par 7 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention,

Adopte le compte de gestion du receveur pour l'exercice 2024.

2025-004 Vote du compte administratif 2024

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2121-31, L.2122-21, L.2343-1 et 2 et R.2342-1 à D.2342-12 ;

Vu la délibération du CCAS du 11 avril 2024 approuvant le budget de l'exercice 2024 ;

Le Président expose au conseil les conditions d'exécution du budget de l'exercice 2024

Le président, Gérard DUFEU, ayant quitté la séance et le conseil siégeant sous la présidence de Monsieur GAUDIN Pierre conformément à l'article L.2121-14 du Code général des collectivités territoriales,

Les écritures sont conformes avec le compte de gestion.

Après en avoir délibéré,

Le conseil d'administration

Par 6 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention

Adopte le compte administratif 2024, arrêté comme suit :

Réalisations de l'exercice

	Fonctionnement
Dépenses	942,55 €
Recettes	758,50 €

Reports de l'exercice N-1

	Fonctionnement
Recettes	3827,45 €

2025-005 Colis de Noël 2025

Un colis de Noël d'un montant entre 30 € et 32 € sera attribué à toute personne à partir de 80 ans et pour toute personne entre 65 ans et 80 ans hospitalisée ou alitée à leur domicile le 15 décembre de l'année en cours.

Une liste sera définie.

2025-006 Subvention de participation repas de fin d'année 2025

Les membres du CCAS décident d'attribuer une subvention au Club des anciens. Cette participation sera calculée de la manière suivante :

Une subvention d'un montant de 10 euros par participants âgés de plus de 65 ans habitants de la commune. La liste exacte des participants nous sera transmise.

2025-007 Vote du budget primitif

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 1612-1 et suivants et L.2311-1 à L.2343-2 ;

Considérant l'obligation de voter le budget avant le début de l'exercice auquel il se rapporte (art.7 de la loi n° 82-213 du 2 mars 1982) ;

M. le Président expose le contenu du budget.

Après en avoir délibéré, la commission administrative,

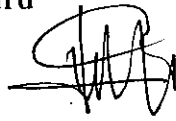
Par 7 voix pour, 0 contre, 0 abstention,

Adopte le budget primitif de l'exercice 2025, arrêté comme suit :

	FONCTIONNEMENT
DEPENSES	4327,45 €
RECETTES	4327,45 €

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 11h26

Le Président, DUFEU Gérard

A stylized handwritten signature in black ink, consisting of several loops and a horizontal base line.

La secrétaire de séance, NERAMBOURG Marie-Thérèse.

A handwritten signature in black ink, written in a cursive style, reading 'Nerambourg.' with a period at the end.